Loterie de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 2 JUIN 1881.

SPECTACLES BALS, &c.

Fort Espagnol.

GRAND CONCERT

DENGREMONT !

Vendredi soir, 3 juin 1881,

Commençant à 8 P. M.

500 sièges réservés ; il y a des sièges pour 5000 personnes dans le quin du concert.

On peut se procurer des places chez L. Grunewald, No 127 rue du Canal.

Entrée générale.....25 cents

Sièges réservés.....50 "

Prenez les chars coin des rues Canal et Bassin.

Les trains partent toutes les 15 minutes.

3 juin—

Second Pic-Nique Annuel de l'Association Co-opérative et de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle des Laitiers.

AU PARC OAKLAND,

Dimanche 5 Juin 1881.

PROGRAMME.

COURSE de PONEYS, demi mille. Prix $10; 1er $7 50; 2d $2.

COURSE de CHEVAUX, un mille. Prix $10. 1er $7; 2d $3.

COURSE de CHARRETTE à LAIT, un pas, un mille, pour les membres seulement. Prix $10. 1er $7; 2d $3.

COURSE DE CHARRETTE A LAIT, au trot, pour les membres seulement. Prix $10. 1er $7; 2d $3.

COURSE DE CHARRETTE DE BOUCHER, un mille. Prix $10. 1er $7 2d $3.

COURSE DE BUGGY, un mille. Prix $10. 1er $7; 2d $3.

JOUTE de SAUT de CORDE, pour fillettes Prix—

COURSE A PIED, pour les membres ne pesant pas moins de 200 livres, demi-mille. Prix—

COURSE de TAUREAUX, "extra", demi-mille. Prix— Il faut trois entrées pour faire une course.

Les dames ne seront admises que par invitation; on peut s'en procurer en s'adressant aux membres.

BILLETS.....50 cents

Comité d'arrangements—Chas Bothe, Jr. chairman; P. Canteron, F. Kaslep, A. Donnes, D. Bergamini. 29 mai—4 juin

LA MEILLEURE MARCHE.

LA MEILLEURE MARCHE.

Des grandes Excursions faites aux JETTÉES,

Aller et retour, seulement $0.60.

Excursion spéciale de dimanche ordre sous les auspices du club bien connu:

JUNIATA SOCIAL CLUB.

Le bateau vapeur

BOSY. E. LEE.

commandé par le Capt. John W. Gannon, a été retenu pour faire cette agréable excursion.

Le Dimanche 5 Juin 1881.

Prix de l'excursion, aller et retour $2.00

Des rafraîchissements et de repas seront servis à bord du bateau par un restaurateur P. B. Comon de la ville. Le corps de musique "Orchestra Cliff" a été engagé pour la circonstance; et le club Social Juniata a recruté de nouvelles dépenses pour que l'excursion soit attrayante et agréable.

Cette excursion étant la meilleure marché qui se soit jamais faite sur jetées, il sera pour cela bien de occasion de se rendre à cette excursion ainsi qu'à nos propres citoyens de vivre Jetées et de jouir de la promenade la plus agréable de toute la ville pendant la chaleur.

Billets en vente dans tous les principaux magasins de la ville et sur le bateau le matin du jour de l'excursion. Les personnes et les familles désirant mettre à profit cette excursion, sont invitées à se procurer leurs billets le plus tôt possible afin de ne pas être déçues et les éviter.

Le bateau à vapeur "Robert E. Lee" partira de la rue du Canal le dimanche matin, 5 juin 1881. Prendre le bateau à vapeur Robert E. Lee, le dimanche matin.

Un cas de pluie ou de mauvais temps, l'excursion sera remise à un autre jour. Le bateau s'arrêtera aux Casernes et à la Pointe à la Hache pour y prendre des excursionnistes. Prix du dîner, 75cts; du souper, 50cts.

21mai au 5 juin.

Southern Yacht Club.

Grande Régate Annuelle, WEST END,

Courses Corinthiennes,

Mardi, 31 mai.. Yachts de 1re et 3e classe

Jeudi, 2 juin..Yachts de 2e et 3e classe

PRIX—Argenterie.

JUGES.

Sam. Hanahy, John Glynn Jr, R. L. MacMurdo.

MARQUEURS.

Henry Bonnabel. E. C. Payne. W. J. Hare.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

WRIGHT SCHAUMBURG, chairman.

Hugh W. Brown, Jas. B. Eustis, J. E. Camus' Thomas Hanna, Frank Kennedy, Chas Smith John Pollock, W. A. Penie, Gus Pitot, W. B. Stauffer, Geo. A. Williams, Jas Reed, Arthur Mendez, Jas Miltenberger. Wm Walsh, Frank Howard, Bertrand Beer, Theo Brulateur.

Durant le mois de juin, une

Grande Régate entre Etats aura lieu.

PRIX.....$1500

Le dernier coup de canon sera tiré à l'arrivée du trié de 1:30 p. m.

A. H. HARRIS, Secrétaire.

23 mai—au 2 juin

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du Professeur MOSES,

William Bichel.....cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix considérables sur un rail demi trois heures au potatoire.

Les trains partiront du pied des rues Canal et Condé à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 5 heures de l'après midi pour venir par demi-heure jusqu'à 10 du soir.

Le dernier train partira de West End à 11 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.

C. R. EVANS,

Surintendant.

1er mai—1er

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HEART'S LOAN OFFICE", rue Hevrieux, 63, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus fort établissement de genre en ville, fondé depuis 1838. Prêtons à toutes capitaux, le propriétaire peut garder les gages ou en faire les détenteur forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts sur objets temps déplacés. 9jan—1an

Gaz pour la Campagne.

LA MACHINE des SUN GAS LIGHT est l'appareil le meilleur et le meilleur-marché pour donner aux maisons d'habitation, ou une lumière brillante, inodore, sans danger, facilement la simplicité, l'économie, la sureté, et est garantie comme n'étant pas explosive. Prix de 300 de chandelles pour un usage dans les campagnes et dans la ville. Prière demander des pamphlets illustrés, donnant des renseignements et des attestations.

J. J. PAQUET, Ingénieur-Conseil et Fabricant,

42 rue de Chartres, Nlle-Orléans.

1er mai—1mois

Banque d'Epargnes Germania.

No 81 rue du Camp.

Capital.....$100,000

Cette banque offre aux déposants les avantages suivants: 1 Le taux d'intérêt payable semi-annuellement. 2 Le bureau est ouvert les samedis pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 h. du soir.

DIRECTEURS.

H. Dabezies, J. Hennigar.

B. Mora, Jr. J. E. Marbl.

Pierre J. Hova 4. Henry Bonnabel.

H. SUBERVIER, Président.

J. HASSINGER, Vice-Président

15 mai—1m TH. HATRY, Caissier.

Le Mathushek Droit

LE SEUL PIANO DROIT QUI N'EST JAMAIS DISCORD.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et ordonnée par son peuple.

Tous les lots pavés en plein !

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 14 JUIN 1881

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE !

—LA—

COMPAGNIE DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

—AU—

Grand Opera House,

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Louisiane.

—LE—

MARDI, 14 JUIN 1881.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE..... $100,000

UN GROS LOT DE..... 50,000

UN GROS LOT DE..... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 14 JUIN 1881,

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000	$100,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
600 Lots de	100	60,000
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les dix dernières quarante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 est.....20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les dix dernières quarante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 est.....10,000

100 Lots d'approximation de $50 chacun pour les dix dernières quarante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 est.....7,500

11,279 Lots s'élevant à.....$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Immensément l'argent par des ordres que le lui ont pris, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage de MARDI, 14 Juin 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agences dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

Il faudrait gagnant seul origine et ci-rant, incontinent, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Annonces de conditions pour chaque détirant sont affichées au bureau de la Compagnie, soit à Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Bureau en gare des principaux en groupes les endroits.

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

Ou à la même personne en

No 819 Broadway, New-York

GRUNEWALD,

127 RUE DU CANAL,

Grunewald Hall, 18 Baronne St.

PIANOS

Des plus célèbres fabriques :

STEINWAY, WEBER, PLEYEL, WOLFF, STARK & SANBORN, KNABE, FISCHER.

ORGUES

des célèbres fabriques de CLOUGH & WARREN et PELOUBET & Cie., sans plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Instruments à musique de toutes les variétés et en assortiment immense.

Morceaux de Musique, Cahiers de Musique, Cordes, Boîtes à Musique, Tambourins, Couvertures et Fapitres d'importation directe, et des genres les plus élégants.

Envoyez chercher des catalogues. Venez nous voir à nos deux magasins, avant d'aller ailleurs. Nous cherchons à plaire en faisant des GARANTIES et pleine satisfaction.

Adresse:

LOUIS GRUNEWALD,

[127 CANAL et 18 BARONNE]

29janv.—1an

Biscontau Frères,

L'angle des rues Bayou et Broad.

EPICERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

14 nov—1an.

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, actuellement en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans

RUE DU CAMP 54.

27mai—1an 90

ATT. CARRERE, CHAS. J. CARRERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 34 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos ans de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial American Amélioration de Peychaud. Agent pour l'Impératif de Cook et Imperial Gold et LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,

—ET—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMERICAIN DE PEYCHAUD.

Dépôt d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Alcoolé, Allemagne, 1869.

CET AMER,

qui remonte de mon qu'il y a des siècles en lagré Clous amers et Aromatiques dont la saveur et l'arome ne peuvent être surpassés, à été fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, en cocktail à boisson, de 1 à 3 verres par tasse, dans un peu d'eau et de sucre, et pour les enfants, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Absinthe et d'anis, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. Peychaud, et trouvé nous soussignés, comme du public connaissant des plus toutes Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au système de la Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gessner, 126 rue Dauphine.

Dr. L. Lacoste, M. D. C. Delisle, D. M. P.

R. Harrison, M. D. Cenderna, D. M. P.

Don C. Kalfaay, M. D., 98 rue St-Charles.

Dr Pagel, M. D. Dr. Cenderna, M. D.

O. Heard, D. M. P. Jean Lapeyre, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer remarkbiant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les détenteurs sur les bouteilles portent le nom de Peychaud.

M. Mias à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel de Paris Bagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année, assuré prétendant que rien ne manque dans le commerce à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, où il se trouvera avec plaisir à ses clients et à ceux qui le Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de la visiter. 1 Nov—4m. D. Mar J.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1881.

TOUTES les personnes déposant la succession de feu Bartholomy Anthony sont invitées à vente légal Bartholomy et toutes celles ayant à se réclamer contre la dite succession, sont invitées à les présenter sans délai à la veuve B. Anthony soussignée, Bartholomy, au cette accident des rues Forth Potace et Dauphine.

Mai—2, 5 juin.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Veuve E. J. Soulat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31124. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, désigné par le No 1 ou sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, ci-devant voyer, le 21me jour de mars 1857, et annexé à un acte exécuté pardevant Ad. Bordenave, notaire, et à la Nouvelle-Orléans, le 2me jour d'avril 1857, le dit lot de terre mesurant pied américain vingt-six pieds un pouce de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds et de deux pieds sept pouces de face à la rue Dauphine, avec ville avec la maison de résidence en briques à deux étages qui s'y trouve, et toutes les améliorations qui y appartiennent, ainsi qu'une allée de trois dans le fond du lot numéro un, ayant cinq pieds de large, ouverte et faisant face à la rue Dauphine, et s'étendant sur une profondeur à la ligne de division des lots numéros un et deux, le tout conformément au dit plan, ensemble avec les numéros d'actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachés à la propriété ci-dessus décrite, à savoir: 25 actions.

Termes et conditions.—L'acquéreur devra fournir des billets d'actions comme suit: Pour le lot numéro un, un billet d'action de trente-cinq cent trente-six piastres ($4236 00) et pour le lot No Deux un billet d'action pour quatre-cent cinquante piastres ($450 00) échéant le premier jour de novembre 1881 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Les billets d'actions ainsi souscrits de toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'actions ainsi souscrits de vent être identifiés avec les notes ci-dessus, à savoir:

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Damaise, Bienville, Tréme et Philippe et désigné par le No vingt-un, le dit lot mesurant trente-sept pieds de face à la rue Damaise, sur une profondeur de cent-soixante pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Robert L. Boden, selon un acte passé pardevant E. E. Hagan, notaire, le 10 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° L'acquéreur devra payer au comptant le montant des frais et charges des procès et de la vente hypothécaire d'avocat, sur le montant des taxes dues sur la propriété. 2° Le reste du prix devant être divisé également en deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant E. E. Hagan, notaire, le 10 avril 1880, chacun des dits billets étant de mille piastres ($1,000) et chacun daté du 10 avril 1880, un des dits billets étant celui en litige) est payable à douze mois d'échéance et l'autre payable à dix-huit mois de date, et tous deux portant intérêt à raison du huit pour cent par an de l'échéance; l'acquéreur devra payer au comptant la portion du prix revenant sur le billet de douze mois ci-dessus, et devra garder en main la portion du prix revenant à l'autre billet à dix-huit mois qu'il devra payer à l'échéance. 3° Et le reste du prix d'achat, s'il en reste, devra être payé au comptant.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

12mai—12 19 26 juin2 9 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Hannah Newton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3332.—Dimitri E. Ayis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme James Hoffman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 juin—2,7,11

Succession de Alfred Charles Le Moro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3433.—Division B. Attendu que Mme Vve Athénaïs LeMoro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu son époux, Alfred Charles LeMoro, décédé en ville; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à la succession dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 juin—2,7,11

Succession de Joseph Claude Brion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3138.—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jules Félix Dunat, exécuteur testamentaire du décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28—2 juin

Succession de J. U. Le Villebourre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2979—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. F. La Villebourre, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28—2 juin.

Succession de John Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 849—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernardina Newman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28

RÉUNION DE CREANCIERS.

Après de Mme Veuve Mme Moquette.

Après présentée de L. Lecomte & Co.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Circuit et le District Criminel de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire de J. W. Davis Furniture Manufacturing Company & Bernard et autres contre L. Lecomte & Co. & O. Mercadier, No 9 328 du docket, les créanciers des défendeurs L. Lecomte & Co. sont par les présentes notifiés de présenter leurs réclamations au soussigné, avec les preuves qui les permettront de se prononcer sur leur validité, au bureau No 47, rue du Camp, en cette ville, LUNDI, 23 juin 1881, à 6 heures du soir.

Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 22 mai 1881.

J. W. GUERRY,

Maître in Chancery.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Susan Darcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 3416—En vertu d'un ordre de cette ville, en date du 30 mai 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Pobte, Grande Hommes, ou Dauphine, Espagne et Crape, ou Bourgogne, formant l'encoignure des rues Pobte et Grande Hommes, ou Dauphine; et ayant trente pieds de face à la rue Grande Hommes (ou Dauphine) sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds et façade à la rue Pobte entre lignes parallèles (le tout au pied français). Le dit morceau ou portion de terre est formé d'une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix sur un plan du faubourg Marigny, déposé au étude de Felix de Armas nouvellement notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Laquelle propriété a été acquise par achat de George Brewer de cette ville, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 juin 1871, enregistré dans le bureau de transfert dans le livre 99, folio 410.

Et un certain portion de terre, située dans le 3me District de cette ville, commençant à une distance de trente pieds de face à l'enregistre de la Pobé et s'étendant quinze pieds de face à la rue Grande-Hommes ou Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles, le tout au pied français. Ensemble avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception ou réserve. Laquelle propriété a été acquise par achat de James Brown, de cette ville, conformément à un plan pardevant Onésiphore Drouet, notaire, le 18me jour de mai 1866, enregistré au bureau de transfert, livre 95, folio 90, et

Un certain lot de terre dans le 3me District de cette ville, ayant vingt-cinq pieds de face à la rue Antoine, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Le lot de vingt-cinq pieds de l'encoignure des rues Antoine et Live (ou et mesure vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Antoine, sur une profondeur de trente-six pieds de face à la rue Live Oak de cent vingt pieds.

Le lot No vingt-cinq mesure trente pieds de face à la rue Live Oak sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Acquis par le défendeur par achat de la commission de James Hoffman, par acte passé pardevant Jos. T. Michel, recorder et en objets notaire dans la paroisse d'Orléans, le 11 juin 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

11 mai—11,18,25—1,8,15 juin

A. S. Holmann vs. Succession de M. A. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3065.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Damaise, Bienville, Tréme et Philippe et désigné par le No vingt-un, le dit lot mesurant trente-sept pieds de face à la rue Damaise, sur une profondeur de cent-soixante pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Robert L. Boden, selon un acte passé pardevant E. E. Hagan, notaire, le 10 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° L'acquéreur devra payer au comptant le montant des frais et charges des procès et de la vente hypothécaire d'avocat, sur le montant des taxes dues sur la propriété. 2° Le reste du prix devant être divisé également en deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant E. E. Hagan, notaire, le 10 avril 1880, chacun des dits billets étant de mille piastres ($1,000) et chacun daté du 10 avril 1880, un des dits billets (étant celui en litige) est payable à douze mois d'échéance et l'autre payable à dix-huit mois de date, et tous deux portant intérêt à raison du huit pour cent par an de l'échéance; l'acquéreur devra payer au comptant la portion du prix revenant sur le billet de douze mois ci-dessus, et devra garder en main la portion du prix revenant à l'autre billet à dix-huit mois qu'il devra payer à l'échéance. 3° Et le reste du prix d'achat, s'il en reste, devra être payé au comptant.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

12mai—12 19 26 juin2 9 16

Succession de Alfred Charles Le Moro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3433.—Division B. Attendu que Mme Vve Athénaïs LeMoro a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu son époux, Alfred Charles LeMoro, décédé en ville; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à la succession dans les dix jours les raisons pour les quels il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 juin—2,7,11

Succession de Joseph Claude Brion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3138.—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jules Félix Dunat, exécuteur testamentaire du décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28—2 juin

Succession de J. U. Le Villebourre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2979—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. F. La Villebourre, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28—2 juin.

Succession de John Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 849—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernardina Newman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

John Fersing vs John Wolfgang

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3221—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 25 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Conti, Robertson et Dorgenois et désigné comme le No 3 du dit lot, sur un plan de ce terrain et d'autres terrains fait par Louis Surgi, député voyer, en date du 10 octobre 1814 et déposé pour référence en l'étude de P. F. Lebaron alors un notaire en cette ville, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du demandeur par un acte passé pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 22me jour de novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comp sans les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24,31, juin 7,14,21,25.

Joseph C. Morris vs Mme Caroline Cain et Adolph Marks exécuteur testamentaire de L. B. Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3341.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 18 juin 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le 1er District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bons Enfants, Amour, Bons Enfants et Tremé, et désigné sous le No 22 en l'état de S. Maginot, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Bons Enfants sur une profondeur de neuf vingt pieds. Etant la même propriété acquise par le dit Lavergne par achat qu'il en fit de Mme Eugénie Lavergne, par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville.

2° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses qu'y trouvent No 247 de la rue Dauphine et dépendances, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Tréme et Marais, mesurant trente-neuf pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue Marais, sur la profondeur quarante pieds de profondeur sur la rue Dauphine.

3° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et No 245 de la rue Dauphine et dépendances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Tréme et Marais, mesurant trente-neuf pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue Dauphine, sur la profondeur quarante pieds de profondeur sur la rue Marais.

4° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et No 245 de la rue Dauphine et dépendances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Tréme et Marais, mesurant trente-neuf pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue Dauphine, sur la profondeur quarante pieds de profondeur sur la rue Marais.

Les dites propriétés furent acquises par J. M. Abadie, par achat de l'Orléans Realties et Mme Marie Capella, conformément à un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 22 novembre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'adjudicataire du lot No 3 devant fournir un billet d'action à l'ordre de la Banque des Citoyens pour la somme de deux-cent neuf piastres ($209 00) échéant le premier jour de novembre 1881, renouvelable conformément à la charte de la Banque, devant être identifié avec un acte de 6 juin 1881 passé pardevant Jos. Dreyfous, notaire, en date du 6 juin 1881, et mentionné dans l'acte de vente de vente de cette affaire et le reste comptant.

L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités comme actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—3,10,17,24,31—4 juin

Félix J. Dreyfous vs Hilaire Aucomanchor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3257 En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 25 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, sur le Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis, désigné comme No 2 sur un plan soumis aux Commissaires de H. Fitzé, mesurant trente-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face au Passage de la Bourse, sur une profondeur de cinquante trois pieds deux lignes sur le côté vers la rue Conti et sur une profondeur irrégulière du côté vers la rue St-Louis, ayant la dite première profondeur de vingt deux pieds six pouces, et dans le fond quarante trois pieds à angle droite, cinq pouces et deux huitièmes,